

*République française*  
*LOZERE*  
*PEYRE EN AUBRAC - Commune*

**Séance du mardi 30 janvier 2024**

Date de la convocation: 22/01/2024

*trente janvier deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC,*

**Membres en  
exercice : 25**

**Présents : 20**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Présents :** Alain ASTRUC, Marie-France PROUHEZE, Olivier PRIEUR, Michelle BASTIDE, François HERMET, Jacqueline BAGOUET, Elise MALAVIEILLE, Christian GROLIER, Viviane FEIMANDY, Christian MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Michel GUIRAL, Bernard MARTIN, Denis GRAS, Josiane COMPAIN, Frédéric MONTANIER, Sophie RIEUTORT, Vincent HERMET, Cécile FOCK-CHOW-THO, Vincent BONNET

**Représentés :** Daniel MANTRAND représenté par François HERMET, Vanessa ASTIER représentée par Alain ASTRUC

**Excusés :**

**Absents :** Marie BOYER, Virginie SAGNET, Cédric GINESTIERE

**Secrétaire de  
séance :**  
Madame  
Marie-France  
PROUHEZE

**DE\_2024\_0011 - Objet : Bilan de la concertation organisée dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de l'ancienne commune d'Aumont-Aubrac – Projet de création d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Nozières »**

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-7 et suivants ;

**Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L153-54 à L153-59, L103-2 au L103-6, L300-6, L122-5 à 7 et R153-15 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 18 janvier 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'ancienne commune d'Aumont-Aubrac ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 10 octobre 2023 prescrivant la procédure de Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité du Pla Local d'Urbanisme de l'ancienne

commune d'Aumont-Aubrac – Projet de création d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Nozières »

**CONSIDERANT** que ce projet de création d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Nozières » (ancienne carrière), s'inscrit pleinement dans les orientations définies par le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLU, lequel vise notamment à « *Privilégier le développement durable de la commune* ».

**CONSIDERANT** la concertation s'est déroulée dans les conditions déterminées par la délibération du 10 octobre 2024, et qui a donné lieu au bilan annexé à la présente délibération du Conseil municipal.

**- ARRETE -**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- de préciser que le bilan de la concertation annexé à la présente délibération est consultable en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture et sera publié sur le site internet de la mairie, à l'adresse <https://peyreenaubrac.fr/> ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage en Mairie de Peyre en Aubrac durant un délai d'un mois ;
- Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Conformément à l'article L132-7, L132-9, L132-10 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques, notamment :

- au Préfet de la Lozère ;
- [aux Présidentes du Conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental de la Lozère](#) ;
- au Président de la Communauté de Communes Hautes-Terres de l'Aubrac ;
- au Président du Parc Naturel Régional de l'Aubrac ;
- aux [Présidents](#) de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture ;

- aux Directeurs du Centre National de la Propriété Forestière et de l'Institut National des Appellations d'Origine, le cas échéant ;
- au Directeur du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère ;
- au Directeur de la Direction Départemental des Territoires de la Lozère ;
- au Président du gestionnaire d'infrastructure ferroviaire sur le territoire : SNCF.

Certifié conforme et exécutoire,  
M. A. ASTRUC, Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 14 / 02 / 20 24  
et publié ou notifié  
le 14 / 02 / 20 24



PEYRE  
*en*  
AUBRAC



# Bilan de la concertation du public

---

**Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1 d'Aumont-Aubrac relative à la création d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Nozières »**

Janvier 2024

## 1. Organisation de la concertation

### ⇒ Objet de la concertation

Par délibération du 10 octobre 2023, le Conseil municipal de la commune de Peyre en Aubrac a prescrit une procédure de déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité n°1 du PLU de l'ancienne commune d'Aumont-Aubrac pour permettre la création d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Nozières ». Cette même délibération a fixé les modalités de concertation suivantes :

- Parution d'au moins un article d'information dans un journal local ;
- Organisation d'au moins une réunion publique d'information ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation ;
- Diffusion sur le site internet de la commune de Peyre en Aubrac.

Il convient donc d'en tirer un bilan.

### ⇒ Durée de la concertation

La concertation s'est déroulée du 11 octobre 2023 au 08 janvier 2024, pour une durée avoisinant les trois mois.

### ⇒ Information du public : affichage, publicité et réunion publique

L'information de la réunion publique, a été affiché 15 jours avant le début de la concertation en Mairie et panneau d'affichage.

Cet avis a également été publié sur :

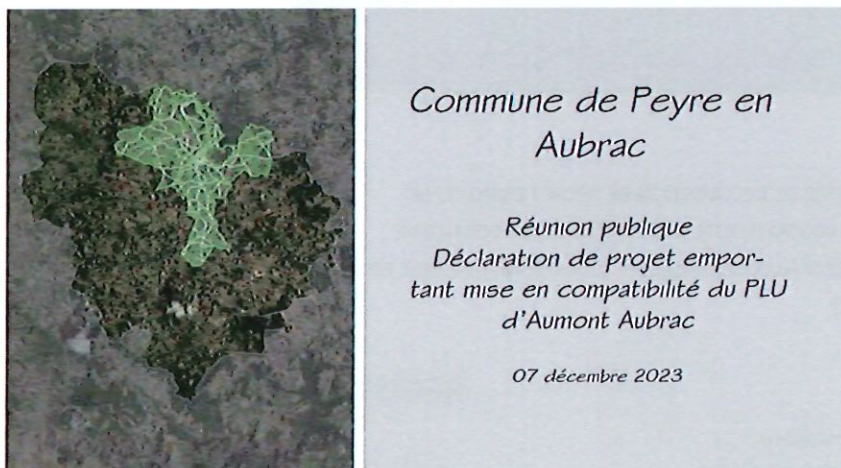
- Le site internet de la commune, à l'adresse : <https://peyreenaubrac.fr/> ;
- Le Journal « La Lozère Nouvelle » dans l'édition du jeudi 23 novembre 2023 (voir annexe 2)

L'extrait du registre de délibération prescrivant la procédure est également consultable sur le site internet de la commune <https://peyreenaubrac.fr/infos-demarches/compte-rendus-des-deliberations/>.

## 2. Synthèse des observations

### ⇒ Approche quantitative des observations

La réunion publique d'information et de présentation du projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la création d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Nozières » a rassemblé une dizaine de personnes.



Le registre ouvert en suivant du 07 décembre 2023 au 08 janvier 2024, n'a donné lieu à aucune observation.

Un courrier et un mail ont été adressés à la mairie.

### ⇒ Approche qualitative des observations

La réunion publique d'information et de présentation du projet emportant mise en compatibilité du PLU n'a pas été le lieu de remarques défavorables, au contraire, les personnes présentes ont, pour la plupart d'entre elles émis des remarques favorables.

Les deux contributions écrites ont soit permis de faire évoluer le projet, soit permis de faire évoluer le dossier de déclaration de projet.

## 3. Conclusion et bilan de la concertation préalable

Au regard des éléments formulés lors de la réunion publique ou par le biais de courrier/mail, le projet semble être accepté par la population.

## Annexe 1 – Registre de Concertation

DEPARTEMENT : LOZERE  
COMMUNE DE PEYRE EN AUBRAC

### REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

RELATIF A :

**PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT  
MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLU DE LA COMMUNE  
DELEGUEE D'AUMONT-AUBRAC (COMMUNE DE PEYRE EN  
AUBRAC)**

LIEU DE LA CONCERTATION :

**MAIRIE DE PEYRE EN AUBRAC**

### REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

Concertation relative à :

***Procédure de déclaration de projet emportant mise en  
compatibilité n°1 du PLU de la commune déléguée d'Aumont-  
Aubrac (commune de Peyre en Aubrac)***

En exécution de la délibération du conseil municipal de Peyre en Aubrac : N°  
**DE\_2023\_0097 du 10 octobre 2023.**

Je, soussigné Monsieur Alain ASTRUC, Maire de Peyre en Aubrac, ai ouvert ce jour, le  
présent registre, folioté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

*Pour information, les modalités de la concertation prévues sont les suivantes :*

- *Parution d'au moins un article d'information dans un journal local ;*
- *Organisation d'au moins une réunion publique d'information ;*
- *Mise à disposition d'un registre de concertation ;*
- *Diffusion sur le site internet de la commune de Peyre en Aubrac.*

*Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention de M. le  
Maire à la Mairie de Peyre en Aubrac.*

A Peyre en Aubrac, le 7 décembre 2023

Alain ASTRUC  
Le maire de Peyre en Aubrac



AA

# Annexe 2 – Avis de publication dans un journal local (La Lozère Nouvelle du jeudi 23 novembre 2023)

## ANNONCES LÉGALES - CARNET DE DEUIL

La Lozère Nouvelle du 23 novembre 2023



**PRÉFET DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétaire général**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE ST-PAUL-LE-FROID

Mise en conformité d'ouvrages publics d'alimentation en eau potable: captages de Bronze 7 et 8 et de Fangoules Réservoirs de Boirels et du Chayla-d'Ance

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCEPAT-2023-303-005 du 30 octobre 2023, le projet de mise en conformité des ouvrages publics d'alimentation en eau potable: captages de Bronze 7 et 8 et de Fangoules, dont les permis de protection immédiate et rapprochée sont situés sur le territoire de la commune de Saint-Paul-le-Froid, et des réservoirs de Boirels et du Chayla-d'Ance, est soumis à une enquête publique unique regroupant:

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité, et de distribution d'eau potable au public;
- une enquête préalable en vue de définir exactement les limites à soulever ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 29 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Saint-Paul-le-Froid, du lundi 20 novembre 2023 (9 h) au lundi 18 décembre 2023 (12 h) inclus. Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Saint-Paul-le-Froid. M. Antoine Caporon, ingénieur-chef de la police nationale en retraite, est désigné commissaire enquêteur et secrétaire du public en mairie de Saint-Paul-le-Froid.

- lundi 20 novembre 2023 de 9 h à 12 h;
- lundi 4 décembre 2023 de 13 h 30 à 16 h 30;
- lundi 18 décembre 2023 de 9 h à 12 h.

Pendant la durée précitée:

- le dossier de l'enquête sera consultable en mairie de Saint-Paul-le-Froid aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- les observations du public devront être:

- soit portées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Saint-Paul-le-Froid;
- soit adressées, par écrit, à la mairie de Saint-Paul-le-Froid - le Chayla-d'Ance - 48300 Saint-Paul-le-Froid - à l'attention de M le commissaire enquêteur - "enquête de mise en conformité captages";
- soit présentées virtuellement au commissaire enquêteur au cours de ses patrouilles en mairie de Saint-Paul-le-Froid;
- soit adressées par courrier électronique à l'adresse suivante: [commissaire@st-paul-le-froid.com](mailto:commissaire@st-paul-le-froid.com) (ces observations seront publiées sur le site internet de l'état).

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Saint-Paul-le-Froid ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secteur général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), pour y être consultés par le public.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services de l'état à l'adresse: [www.st-paul-le-froid.com](http://www.st-paul-le-froid.com) (ces observations seront publiées sur le site internet de l'état).

coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande de déclaration d'utilité publique par arrêté.

Pour le préfet, et par délégation, le secrétaire général, **Loïc Troin**.

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET N°1 EMPLOI PUBLIC

COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Création d'une zone d'activité économique sur le site des Châtelnets

Par arrêté du 22 novembre 2023, le président de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride a procédé à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride.

Cette enquête publique unique se déroulera sur 31 jours consécutifs du mardi 22 novembre 2023 à 9 h au vendredi 22 décembre 2023 inclus jusqu'à 17 h.

La Communauté de communes du Haut Allier Margéride a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal par délibération du 29 juin 2023. Cette procédure est liée à la création d'une zone d'activité économique sur le site des Châtelnets.

Mme Laurette Viala a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision de M le Président du Tribunal administratif de Nîmes n° 232000095/AR du 12 octobre 2023.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments relatifs, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête:

- sous format papier, en mairie de Langogne (7 bd Notre-Dame, 48300 Langogne) aux jours et heures habituels d'ouverture au public du mardi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h;
- au siège de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride (1, quai du Langoyrou, 48300 Langogne) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30);
- sous format numérique sur le site internet de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride (<https://cc-ha-ma.com>).

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours liés à des jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra en outre consulter le dossier d'enquête publique sur un portail informatique en ligne de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser au Commissaire enquêteur:

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse: Mairie Communale Enquêteur - Communauté de communes du Haut Allier Margéride, 1, quai du Langoyrou, 48300 Langogne, avec la mention "NE PAS OUVRIRE".
- Sur les registres et versions papier tenus en mairie de Langogne (7, bd Notre-Dame, 48300 Langogne) aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- Par voie électronique à l'adresse suivante: [commissaire@cc-ha-ma.com](mailto:commissaire@cc-ha-ma.com).

Mme la Commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public (présentement) au siège de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride (1, quai du Langoyrou, 48300 Langogne), les:

- Mercredi 22 novembre 2023 (de 9 h à 12 h);
- Vendredi 18 décembre 2023 (de 14 h à 17 h);
- Vendredi 22 décembre 2023 (de 14 h à 17 h).

en mairie de Langogne (7, bd Notre-Dame, 48300 Langogne), le vendredi 19 décembre 2023 (de 9 h à 12 h).

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Communauté de communes du Haut Allier Margéride (1, quai du Langoyrou, 48300 Langogne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la date de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride (<https://cc-ha-ma.com>).

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride, deviendra exécutoire à compter de la date de publication de ce rapport et des conclusions de Mme la Commissaire enquêteur, sera soumise pour approbation au Conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride, au sein d'un comité en matière d'urbanisme et de planification.

communes du Haut Allier Margéride, 1, quai du Langoyrou, 48300 Langogne, avec la mention "NE PAS OUVRIRE".

Sur les registres et versions papier tenus en mairie de Langogne (7, bd Notre-Dame, 48300 Langogne) aux jours et heures habituels d'ouverture au public;

Par voie électronique à l'adresse suivante: [commissaire@cc-ha-ma.com](mailto:commissaire@cc-ha-ma.com).

Mme la Commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public (présentement) au siège de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride (1, quai du Langoyrou, 48300 Langogne), les:

- Mercredi 22 novembre 2023 (de 9 h à 12 h);
- Vendredi 18 décembre 2023 (de 14 h à 17 h);
- Vendredi 22 décembre 2023 (de 14 h à 17 h).

en mairie de Langogne (7, bd Notre-Dame, 48300 Langogne), le vendredi 19 décembre 2023 (de 9 h à 12 h).

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Communauté de communes du Haut Allier Margéride (1, quai du Langoyrou, 48300 Langogne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la date de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride (<https://cc-ha-ma.com>).

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride, deviendra exécutoire à compter de la date de publication de ce rapport et des conclusions de Mme la Commissaire enquêteur, sera soumise pour approbation au Conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut Allier Margéride, au sein d'un comité en matière d'urbanisme et de planification.

### PROCÉDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPLOI PUBLIC EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'AURANT-AUBRAC (COMMUNE DE PEYRE-EN-AUBRAC)

La Commune de Peyre-en-Aubrac a procédé le 10 octobre 2023, à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune d'Aurant-Aubrac. Cette procédure a pour objet d'accompagner la création d'un parc solaire photovoltaïque au sol sur l'ancienne carrière du Noërlès (Aurant-Aubrac).

La procédure de déclaration de projet vise à évaluer:

- l'intérêt général du projet de parc solaire photovoltaïque au sol;
- les évolutions du zonage du plan local d'urbanisme d'Aurant-Aubrac.

Cette procédure intègre une démarche d'évaluation environnementale visant à mesurer l'impact des évolutions du zonage sur l'environnement.

Le projet sera présenté en séance de l'enquête publique lors d'une réunion publique prévue jeudi 7 décembre 2023 à 18 h à la Maison de la Terre de Peyre-en-Aubrac, commune de Peyre-en-Aubrac. Cette réunion a pour objectif d'informer les habitants du territoire de la procédure administrative mise en place et de permettre au public de s'exprimer sur les points d'actualité d'intérêt public.

Les documents de présentation seront mis à disposition du public à la mairie de Peyre au jour et heures habituels d'ouverture au public à partir du 7 décembre, pour une période d'un mois, et sur le site internet: <https://peyre-aubrac.fr/>. Un registre sera associé pour recueillir les observations. Elles pourront également se lire par courrier à l'adresse: [commissaire@peyre-aubrac.fr](mailto:commissaire@peyre-aubrac.fr).

### Remerciements

**SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE-MENDE - FONTANS** - Joseph Abouy (1) son épouse, Marie et Roger (1) Eschvénan sa sœur et son beau-frère, Adrien (1) et Antonina Chardéroux son frère et sa belle-sœur, Lino, Catherine, Gilles, ses neveux et nièces et leurs conjoints ainsi que ses petits-neveux, petites-nièces, cousines, cousines, les familles Chardéroux, Varet, Sarbe, Estévanon, très touchés par les marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

**Madame Janine ALBOUY** survenue le 6 novembre 2023 à l'âge de 90 ans

remercient toutes les personnes, qui, par leur présence, leurs messages de soutien, leurs envois de dons se sont associés à leur peine.

La famille tient à remercier les parents de Mende, le personnel du Théâtre de Mende, les services des Pompes funèbres pour leur gentillesse et leur professionnalisme ainsi que les visiteurs pour leur présence, le père et l'équipe paroissiale pour leur soutien.

**GABRIAS** - Anna Alice sa sœur, Camille son frère, ses neveux et sa nièce, ses cousines et cousines, parents, amis et allés vous font part du décès de

**Monsieur Joseph ITER** survenu le 14 novembre 2023 à l'âge de 89 ans

La cérémonie religieuse a eu lieu le jeudi 20 novembre 2023 en l'église de Gabrias suivie de l'inhumation au cimetière.

La famille remercie toutes les personnes, qui, par leur présence, leurs messages, leurs prières, leurs envois de fleurs ou de couronnes se sont associés à sa peine.

**MENDE - BELVÉZET** - Ses frères et sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs, ses neveux et nièces, ses petits-neveux et petites-nièces, ses cousins et cousines, parents, amis et allés très touchés par les marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

**Monsieur Paul DELORD** survenu le 13 novembre 2023 à l'âge de 81 ans

remercient toutes les personnes, qui, par leur présence, leurs messages, envois de fleurs, se sont associés à leur peine.

**MARVEJOLS - ESTABLES - FROID-VIALA** - Franck, Laura, Marie, ses enfants, Marie-Claire, Sylvain, sa compagne, Julien (1) et Marie, leurs parents, Alain, Noël, son frère, Adèle et Delphine sa sœur et son beau-frère, Florent, Océane et Julien, leurs frères et sœurs, leurs conjoints, leurs parents, amis et allés, les familles Nuret, Pignol, Pignol, très touchés par les marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

**Monsieur Guy NURET** survenu le 11 novembre 2023 à l'âge de 67 ans

remercient sincèrement toutes les personnes, qui, par leur présence, leurs messages, leurs marques d'affection et leurs pensées se sont associés à leur peine.

La famille remercie plus particulièrement les membres du SAMU et les membres de l'équipe de chasse présents avec lui lors de ses derniers instants.

**SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE** - Joël et Monique, Martine et Yves ses enfants, Laura, Mathieu, Jade ses petits-enfants, les familles Nézet, Théron, Robert, très touchés par les marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

**Madame Juliette ROBERT** survenue le 9 novembre 2023 à l'âge de 90 ans

remercient toutes les personnes, qui, par leur présence, leurs messages de soutien, leurs envois de dons se sont associés à leur peine.

**LE MALZÉBU-VILLÉ - CHASPUZAC (43)** - Mme Simone Allary son épouse, Loïc et Francis Allary sa fille, son gendre, Vives et Alexis, Marine et Camille ses petits-enfants, Lolo, Naël, Camille, ses petits-enfants ainsi que toute la famille, très touchés par les marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

**Monsieur Jean-Claude ALLARY** survenu le 8 novembre 2023 à l'âge de 78 ans

remercient toutes les personnes, qui, par leur présence, leurs messages de soutien, leurs envois de dons se sont associés à leur peine.

Un merci particulier à l'ensemble du personnel du service Médecine de Mende, du service Médecine de l'Hôpital de Saint-Chély-d'Arphy pour leur gentillesse et dévouement.

**GABRIAS - MENDES** - Madame Irène Annonciaco son épouse, Carlos et Elisabeth, Leticia et Alex, Evyline ses enfants et leurs conjoints, Maxime, Anisimé, Laura, Alexandra, Antoine, Sébastien ses petits-enfants, parents, amis et allés très touchés par les marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

**M. Antonia LOURENCO DE MOURA** survenue le 14 novembre 2023 à l'âge de 82 ans

remercient toutes les personnes, qui, par leur présence, messages et envois de fleurs se sont associés à leur peine. Un merci particulier aux pompes funéraires de l'Anjo, à l'ensemble du personnel de l'Hôpital de Mende ainsi qu'aux infirmiers à domicile.

**POITIERS (86) - BRENOUX (48) - BADAOUX (43) - MONTAIGNE (88) - SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ - BALSIEGES (43)** - Jean-Marie son fils et Michèle sa belle-fille, Christine sa fille et Jacques, Bernard son gendre, ses petits-enfants Benoît et Lydie, Marion, Thibaut, Caroline et Max, ses arrière-petits-enfants Laurine et Hugo, Dorian et Valentine, Adrien, Laura, Elodie, les familles Thibaut, Bizard, Maréchal, Toussaint au grand bonheur de vous faire part du décès de

**Madame Marcelle THIBAUT (dite Milla)** née Maréchal survenue le 16 novembre 2023 dans sa 104<sup>ème</sup> année

Les obsèques religieuses ont été célébrées le 22 novembre 2023 en l'église de Notre-Dame de Poitiers suivies de l'inhumation dans le caveau familial auprès de son époux M. Jean Thibaut (décédé le 25 janvier 2023), auprès de ses petits-enfants.

La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à leur peine.



## Annexe 3 – Captures du site internet de la commune de Peyre en Aubrac

### PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'AUMONT-AUBRAC

ACCUEIL

VIE LOCALE

PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'AUMONT-AUBRAC

RETOUR

La commune de Peyre en Aubrac a prescrit le 10 octobre 2023, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée d'Aumont-Aubrac. Cette procédure a pour objet d'accompagner la création d'un parc solaire photovoltaïque au sol sur l'ancienne carrière de Nozières (Aumont-Aubrac).

La procédure de déclaration de projet vise à étudier :

- L'intérêt général du projet de parc solaire photovoltaïque au sol ;
- Les évolutions du zonage du plan local d'urbanisme d'Aumont-Aubrac.

Cette procédure intègre une démarche d'évaluation environnementale visant à mesurer l'impact des évolutions de zonage sur l'environnement.

Le projet sera présenté en amont de l'enquête publique lors d'une réunion publique prévue le jeudi 7 décembre 2023 à 18h00 à la Maison de la Terre de Peyre d'Aumont-Aubrac, commune de Peyre en Aubrac. Cette réunion a pour objectif d'informer les habitants du territoire de la procédure administrative initiée par la commune et de communiquer sur les premiers éléments d'analyse inhérents à la déclaration de projet.

Les éléments de présentation seront mis à disposition du public à la Mairie de Peyre aux jours et heures habituels d'ouverture au public à partir du 7 décembre, pour une période d'un mois, et sur le site internet : <https://peyreenaubrac.fr>. Un registre sera associé pour recueillir les observations. Elles pourront également se faire par courriel à l'adresse [peyreenaubrac@orange.fr](mailto:peyreenaubrac@orange.fr)



ACCUEIL

VIE MUNICIPALE

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE : MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D'AUMONT-AUBRAC

RETOUR

Concernant le projet de mise en compatibilité du PLU d'Aumont-Aubrac, retrouvez ici :

- [la délibération sur la prescription de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de l'ancienne commune de Peyre en Aubrac](#)
- [l'extrait du règlement graphique du PLU d'Aumont-Aubrac](#)
- [Le rapport de présentation du projet](#)

RETOUR

ACCUEIL

VIE MUNICIPALE

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE : MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D'AUMONT-AUBRAC